

## COMMUNIQUE

Les usagers de l'Aéroport d'Abidjan, notamment les passagers au départ et à l'arrivée, se plaignent de façon récurrente d'agissements d'agents qui tendent à obtenir d'eux des faveurs en numéraire et/ou en nature.

Ces agissements, s'ils sont avérés, sont constitutifs d'actes de corruption qui sont de nature à ternir l'image de notre pays.

Le Ministère des Transports rappelle à toutes les structures exerçant sur les plateformes aéroportuaires d'Abidjan et de l'intérieur du pays d'observer les bonnes pratiques qui ont conduit à sa certification et encourage les agents de ces structures à persévérer dans l'application de ces bonnes pratiques.

Tout acte de corruption, notamment l'acceptation de pourboires ou de dons de toute nature, sera sévèrement sanctionné, sans préjudice des poursuites judiciaires auxquelles s'exposent aussi bien l'utilisateur que l'agent impliqués.

**Fait à Abidjan, le 15 avril 2022**



**Le Directeur de Cabinet**

**Dioman CÔNE**